

* CGT FINANCES PUBLIQUES

Une paupérisation palpable et moins de personnels

Hier, les représentants de la CGT Finances publiques ont fait le point sur les dernières évolutions de leur service public. Ils estiment que les mesures fiscales ont dégradé le niveau de vie des plus précaires, que la réduction des effectifs et le Guichet unique n'ont pas amélioré leurs conditions de travail et le service rendu aux usagers.



La CGT Finances publiques a réalisé un bilan sur les dernières mesures fiscales et sur leur service.

Hier, les représentants syndicaux de la CGT des Finances publiques ont fait un bilan de la situation dans leur service. D'abord, ils ont évoqué les nouvelles mesures qui ont frappé les contribuables. Le verbe a son importance surtout pour les revenus les plus faibles. Ce qu'ils dénoncent, c'est ce qu'on donne un peu d'un côté, on en reprend plus de l'autre (ceci ne vaut pas passer un certain revenu fiscal !). En effet, les dernières mesures se sont révélées à double tranchant. Les heures supplémentaires exonérées d'impôt sur le revenu ont provoqué une hausse du revenu fiscal de référence. C'est précisément ce revenu qui est pris en compte dans le calcul de la Prime pour l'emploi (PPE). Beaucoup on donc vu leur PPE réduite. Autre coup de rabot, ce revenu influe aussi sur le calcul de la taxe d'habitation. Sans compter que ces heures defiscalisées, comme son nom l'indique, ne sont pas soumises à cotisation et ne seront pas comptabilisées dans le calcul de la retraite et représentent autant de manque à gagner pour des organismes tels que la Sécurité sociale... Dans le même genre, les représentants du personnel ont souligné l'effet pervers du Revenu de solidarité active (RSA). Alors que les RMIstes étaient exonérés de la taxe d'habitation d'office, des bénéficiaires du RSA ont reçu un avis de taxe d'habitation.

Différents indices démontrent la paupérisation de la société. Les cégétistes expliquaient que de plus en plus

de personnes payaient leurs impôts et taxes en numéraire... pour la simple raison qu'il y a de plus en plus de personnes interdites bancaires. De la même façon, les demandes de recours en gracieux sont en forte progression : 889 en 2008, 921 en 2009 et autant au 30 novembre 2010.

Une nouvelle tranche... dans les effectifs !

De l'autre côté, la RGPP cisaille dans les effectifs. La Direction départementale des finances publiques (ex-Direction générale des Impôts et ex-Direction générale de la Comptabilité publique) n'a pas été épargnée. « De 2000 à 2008, les effectifs au sein de l'ex-DGI sont passés de 188 à 138 agents, et pour l'ex-DGCI, dans le même temps, de 180 à 161 agents. Cette tendance ne faiblit pas puisque notre direction nationale nous a annoncé la suppression de 2.667 emplois ? Combien pour notre département ? ». « Le résultat est édifiant au 1^{er} septembre 2011, il ne restera que 123 agents dans l'ex-filière fiscale et 156 dans l'ex-filière comptabilité publique ». Alors que le service du Cadastre à Aubusson a déjà disparu, 2 postes à celui de Guéret vont être supprimés.

L'hyper-bas débit informatique !

Face à cette baisse du nombre de personnels, la CGT dénonce un impact sur le travail quotidien des agents et la qualité du service rendu. Le recours à des contrats d'auxiliaires est de plus en plus

grand. « La saisie des déclarations a été difficile cette année avec des erreurs de saisie touchant certaines catégories professionnelles ». D'autres exemples de bugs ont été cités, comme la reprise d'un vieux fichier national pour les taxes foncières avec des conséquences étonnantes : « d'anciens noms et adresses ont été repris (vieux parfois de 20 ans). Des morts ont été ressuscités ».

Le syndicat raconte aussi que depuis la mise en place du Guichet fiscal unique et la création d'une application informatique spécifique, « souvent la réclamation papier arrive avant même la redescende informatique ». Un autre service touché suite à des départs en retraite non remplacés, la Conservation des hypothèques de Guéret. Le délai de retard dans l'enregistrement des actes « commence sérieusement à inquiéter certaines professions comme les notaires, mais aussi les particuliers car un acte de vente non publié est un acte non opposable juridiquement à une tierce personne ».

Enfin, c'est le Sud de la Creuse qui a été particulièrement amputé ces dernières années par les pertes d'effectif, et les fermetures de service. Plutôt que de raisonner en fonctionnaires par nombre d'habitants, le syndicat préférerait qu'on regarde le nombre d'agents par rapport à un territoire donné. Il ne faudrait pas « créer de désert administratif » avec des habitants qui ne seraient plus égaux devant l'administration.

DELPHINE CORDAZ

Une Paupérisation palpable et moins de personnels